

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Véhicules en entreprise 2026 : Nouveautés et bonnes pratiques

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme ***action de formation***.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

Connaitre les règles comptables et fiscales concernant l'utilisation d'un véhicule professionnel - Maîtriser les différences en fonction du régime fiscal (BNC/BIC/IS) - Mesurer le risque d'une application erronée : risque

social- risque fiscal.

- Règles communes aux différents régimes fiscaux : Les durées d'amortissement - Sort des premiers loyers majorés - Les plafonds de déductibilité - Les véhicules hybrides ou électriques - Les taxes sur les véhicules neufs achetés : malus écologique, taxe au poids - Les règles de récupération de la TVA sur le carburant - La cession du véhicule ou la levée d'option d'achat du crédit-bail.

- Les règles spécifiques BNC : Le barème BNC - Le barème BIC - La règle de non-cumul - La part privée.

- Les sociétés : La TVS - Le Rescrit concernant les dérivés VP et les CTTE - Les notes de frais du dirigeant qui utilise sa voiture personnelle.

- La mise à disposition d'un véhicule : Les mentions du contrat de travail - La notion d'avantage en nature : calcul et justifications - Les incidences sociales et fiscales.

- Le contrôle : L'administration sociale : AN, IK - L'administration fiscale : justification effective des indemnités conformément à leur objet.

Format : CGA Provence

Horaires et durée : 09:00 - 13:00 - soit 4,00 heures

Supports & Modalités pédagogiques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur – Support dématérialisé remis aux participants et test de connaissances en fin de formation. Aucun prérequis.



Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.